S.I.V.U.
LOUVIGNE-LA BAZOUGE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500089-20261105-DELIB162026-DE

S.I.V.U. LOUVIGNE-LA BAZOUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2026

16. AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2027

L'an deux mille-vingt-six, le 5 novembre 2026 à 18h00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de LOUVIGNE DU DESERT, sous la présidence de Monsieur BRAULT Christophe, Président.

Nombre de membres en exercice : 6 délégués

Nombre de membres présents : 5 délégués

Date de la convocation : 14 octobre 2026

Etaient présents : M. BRAULT Christophe ; Mme MABILLE Claire ; M. FADIER Thierry ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. ROUSSEL Frédéric

Absent : M. CATTEAU Jocelyn

Assistait également : M. DELARUE Vincent

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 121-15), M. GUERIN Jean-Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500089-20261105-DELIB162026-DE

16. AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2027

EXPOSE

Considérant que le budget primitif 2027 sera voté au mois de mars 2027 alors que certaines dépenses d'investissement auront besoin d'être engagées avant cette échéance, il est proposé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager et à mandater des dépenses d'investissement dès le début de la nouvelle gestion.
Dans l'attente du vote du budget primitif 2027, le Président a le droit d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses afférentes au remboursement du capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget, et ce sans formalités nécessaires.
Pour engager et mandater les dépenses d'investissement, le comité peut décider d'en autoriser le Président dans la limite de 25% des dépenses du budget de l'année précédente (hors remboursement de la dette et opérations d'ordre).
Une délibération du comité syndical précisant le montant et l'affectation des crédits est pour cela nécessaire.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2027 lors de son adoption.

PROPOSITION

Sur cette base, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager et à mandater des dépenses d'investissement nouvelles dans la limite de 108 774 € dans l'attente du vote du budget primitif 2027, et dans la limite de la répartition suivante :

		Budget 2026		Autorisation de dépenses 2027
21	Immobilisations corporelles	278 093,49 €	25%	69 524 €
45	Comptes de tiers			
458111	Louvigné Rural	82 000 €	25%	20 500 €
458112	La Bazouge du Désert	28 000 €	25%	7000 €
458113	Louvigné Urbain	47 000 €	25%	11 750 €
	Total	**435 093,49 €**		**108 774 €**

DECISION

La proposition est adoptée à l'unanimité par le comité syndical.

Fait et délibéré, le 5 novembre 2026
Pour extrait conforme

Le Président,
C. BRAULT

S.I.V.U. ★ 35 LOUVIGNÉ-LA BAZOUGE ★